



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 452-2019 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2019 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 22 janvier 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 23^e jour de janvier deux mille dix-neuf.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denis Savard".

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim